## Aides pour le Cantal

	NATURE DES	BENEFICIAIRES	SUBVENTION	CONDITIONS
	OPERATIONS			D'ATTRIBUTION
Création d'hôtels et hôtels-restaurants		Investisseurs privés à l'exclusion de chaînes intégrées	Taux de 10 % plafonné	Respect des règles HQE
Modernisation des hôtels,	Tous travaux	Investisseurs		Dossier d'expertise
et hôtels-restaurants	ravalement de façade, toiture, matériel, décoration, literie	l'exclusion de chaînes intégrées	plafonné	
Transmission	Achat en nom propre, hormis rachat de chaînes	entreprise individuelle ou en société	plafonné	Dossier à réaliser avec la CCI
Création de restaurants classés T	Tout restaurant hormis les établissements de restauration rapide et associés à un hôtel		Taux de 25 % plafonné	Classement tourisme
Transmission de restaurants classés T	Toute acquisition hormis les frais, le stock et le besoin en fonds de roulement	entreprise individuelle, en	Taux de 25 % plafonné	Etablissement en activité
restaurants classés T	hormis les façades, la toiture, le mobilier la décoration	nom propre ou en société hormis les chaînes intégrées, fermes auberges, cafétérias		Dossier à établir en liaison avec la CCI.
Création d'équipements de loisirs complémentaires pour hôtels, hôtels-restaurants et restaurants	l'achat de matériel,		Taux de 20 %	Dossier à établir en liaison avec la CCI